Envoyé en préfecture le 07/01/2026
Reçu en préfecture le 07/01/2026
Publié le
ID : 035-213501174-20251216-202512160401-DE

COMMUNE DE GAËL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de Convocation **Le 11.12.2025**

L'an deux mil vingt-cinq
le **seize décembre** à **dix-neuf heures trente**
Le **Conseil Municipal,** légalement convoqué**,**
S'est réuni, à la mairie de GAËL,
en séance **ordinaire** publique
Sous la présidence de **Denis LEVREL, Maire.**

Date d'affichage :
Le 11.12.2025

Etaient présents : M. LOHAT Alain, Adjoints, M. PAGIER Ludovic, Mme UNTERDORFEL Frédérique, Conseillers délégués ; M. BODIN Mickaël, Mme LE ROY Laetitia, M. BLOT Olivier, Mme DESTRUHAUT Valérie Mme BOSCHERIE Modestie, Conseillers municipaux.

Nombre de conseillers :

Etaient excusés : M. BETHUEL Cédric, M. BOUCHET Jean-Jacques, M. GERMAIN Laurent, M. LUBIN André (procuration à M. Denis LEVREL), Mme COLLIAUX Valérie (arrivée 20h10),

En exercice : 17

Etaient absents : Mme CHOUPEAUX Nolvenn, M. DELOURME Sébastien, M. GOUYETTE Nicolas.

Présents : 09
Votants : 10

Mme LE ROY Laetitia a été élue secrétaire.

Objet : 2025121604 – EARL La Touche Legault – consultation du public

Une consultation du public a débuté sur la commune de MUEL **le 15 décembre 2025 jusqu'au 16 janvier 2026 inclus**, sur la demande présentée par l'EARL LA TOUCHE LEGAULT, en vue d'obtenir l'enregistrement de son projet d'augmentation des effectifs porcins et de l'actualisation du plan d'épandage sur le site localisé au lieu-dit « La Touche Le gault » sur la commune de Muel, en limite de Gaël.

L'EARL LA TOUCHE LEGAULT réalise ce dossier dans le but de demander l'autorisation de créer un bâtiment de post sevrage. En effet, actuellement l'EARL dispose d'un site de naissage avec 274 reproducteurs présents et les porcelets partent à 6 kg pour être post sevrés puis engraissés sur des sites extérieurs. Les deux post sevreurs de l'EARL LA TOUCHE LEGAULT cesseront leur activité dans les années à venir (départs en retraite non remplacés) et il est actuellement difficile de trouver des prestataires qui font du post sevrage. L'objectif de ce projet est de post sevrer tous les animaux nés sur le site afin qu'ils partent à 25kg sur des sites extérieurs. Ceci permettra de mieux gérer les porcelets mais également d'améliorer la biosécurité et les conditions de travail dans un bâtiment neuf et performant. Le plan d'épandage est remis à jour avec la reprise de 11 hectares de terres en propre et 43 hectares par le prêteur de terres.

Envoyé en préfecture le 07/01/2026
Reçu en préfecture le 07/01/2026
Publié le
ID : 035-213501174-20251216-202512160401-DE

Après projet, l'élevage comprendra 274 reproducteurs présents, 24 cochettes et 1040 porcelets en post-sevrage, soit 1054 animaux équivalents. (232 animaux équivalents en plus par rapport à la situation autorisée).

Le plan d'épandage est réparti sur plusieurs communes, et à hauteur de 2.3% sur GAËL, soit 3.63Ha appartenant à M. MARTEL. Le projet prévoit également la construction d'une fosse de stockage non couverte.

Sans remarque particulière, il est proposé au conseil d'émettre un avis favorable.

Après discussion et délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des votants :

- Emet un avis favorable pour la demande présentée par l'EARL LA TOUCHE LEGAULT ;
- Autorise M. Le Maire ou l'adjoint délégué à signer toutes pièces afférentes à cette décision.

Fait et délivré les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,
Le Maire,